

Parent d'un enfant français

Par samirachoui, le 05/12/2013 à 19:26

Bonjour anais je vien d avoir un enfant y'a 2 semain et je vai faire une demande de titre de séjour en temps que parend d'enfant français pour mon mari pour la première fois, j'ais fais ça carte d identité mai à Melun la préfecture, demande un certificat de nationalité est ce que je peu dépose une photocopie de ça carte d identité à la place du certificat ? Et le dossier est ce que je peux le déposer moi même a la préfecture au lieu de l'envoyer par courrier ? Il met demander egalement dans le dossier une attestation de securiter social et un avis d'imposition mai mon mari etant en situation irreguliere il na pa le droit a la securiter sociale et nas pas d'impot que doige fair svp Merci de votre réponse ...bonne continuation !